



Vote des membres de l'asl

Par tal, le **06/05/2016 à 08:40**

Lors de la réunion assemblée générale je me suis présentée pour être membre de l'asl et la le syndic n'a pas retenu ma candidature car l'asl lui a fait parvenir par courrier un état débiteur de mes comptes, donc devant tous le monde il m'en a informé. en a til le droit et ou est noté ce règlement?

Etant nouvelle dans cette résidence je paye bien sur mes charges pour une asl et le syndic mais je ne savais pas qu'il y avait encore une autre asl a régler.

Je téléphone à cette asl et effectivement les frais du premier trimestre et deuxième trimestre n'ont jamais été réglé et pour cause cette asl envoyait les factures à une adresse erronée.

De ce fait je n'ai jamais reçu de relance mais je me suis empressé de les payer.

La réunion de l'asl arrive postérieure à celle du syndic auquel j'avais téléphoné pour recevoir la convocation que je n'ai pas reçu, j'y vais et on me dit que je ne suis pas mandataire et de nouveau on me dit que je suis débiteur alors que le chèque de 800 a été encaissé le matin même.

est ce legal l'état de compte débiteur ne vient pas de moi mais de la mauvaise gestion de la comptabilité de cette ASL?

merci